

***Le mouvement des « gilets jaunes » aura contribué à faire apparaître
au grand jour la réalité de la fracture sociale
qui traverse le pays et mine sa cohésion***

C'est son sens profond, au-delà de sa confusion ouvrant la voie aux tentatives de récupération comme à des actes violents inadmissibles.

L'UNSA rappelle que, dès l'élection d'Emmanuel Macron, elle avait alerté le gouvernement sur la gravité de l'état du pays et, dans ce cadre très complexe, sur la place centrale que la justice sociale aurait pour l'acceptation de toute politique. En cohérence avec son analyse, l'UNSA avait également été la seule organisation syndicale à plaider pour que l'indispensable transition écologique soit négociée et à demander au Premier ministre à ce qu'elle soit inscrite à l'agenda social.

L'UNSA regrette que, dans une politique gouvernementale laissant peu de place aux corps intermédiaires comme aux préoccupations sociales, son message n'ait pas été entendu.

Face à la crise sociale et écologique profonde désormais étalée au grand jour, les annonces du Président de la République devant le Conseil national de la transition écologique (CNTE), le 27 novembre sont très attendues.

L'UNSA, qui assistera à la réunion du CNTE, y sera très attentive.

L'UNSA est disponible pour participer à toute politique d'ouverture visant à co-construire l'indispensable transition écologique, alliant objectifs clairs et compréhensibles à l'élaboration des contreparties sociales et des moyens d'accompagnement à la hauteur.

Le gouvernement est désormais au pied du mur.

Justice sociale, co-construction avec l'ensemble des acteurs impliqués, dynamique nationale mais aussi relais sur les territoires : c'est le prix à payer pour tenter de ressouder la communauté nationale et affronter avec succès les très difficiles défis écologiques, économiques et sociaux qui sont devant nous. Le gouvernement l'a-t-il compris et y est-il prêt ?

Communiqué de presse : « face à la crise le gouvernement au pied du mur »

La Réunion : L'UNSA, dans l'intersyndicale, lance un appel solennel au dialogue

Les organisations Syndicales CFDT, CGTR, CFE-CGC, FO, FSU, UNSA, SAIPER, réunies ce mercredi 21 novembre 2018,

Comprennent les revendications légitimes portées par nos concitoyens et qui éclatent en ce moment au grand jour.

Elles rappellent que depuis des années, elles n'ont eu de cesse de mettre en avant ces revendications liées au pouvoir d'achat et à la précarité, de les défendre, de les porter devant les différents gouvernements qui se sont succédés et ce, dans le cadre et le rôle qui sont les leurs. Les pouvoirs publics n'ont apporté aucune réponse aux problématiques sociales des Réunionnaises et des Réunionnais à la hauteur de leur espérance et des enjeux pour une amélioration de notre société.

Faut-il rappeler les acquis sociaux obtenus grâce aux luttes menées par les organisations syndicales au cours de ces vingt dernières années (en particulier l'alignement des prestations sociales, du SMIC sur la métropole, le RSTA, la prime COSPAR...).

Lors de notre action du 9 octobre dernier nous avons eu la volonté de construire un large consensus autour de ces revendications. Nous avons souhaité que les problèmes de pouvoir d'achat, de retraites, de logement, de fiscalité soient mis en avant lors de cette journée.

Il est regrettable que les pouvoirs publics aient attendu que notre île s'embrase, pour reconnaître la légitimité des organisations syndicales.

Par ailleurs elles condamnent toutes les exactions commises. Brûler, piller, racketter c'est inadmissible, détruire une entreprise c'est mettre des dizaines de salariés au chômage technique et les rendre encore plus précaires qu'ils ne le sont déjà.

Nos organisations syndicales CFDT, CGTR, CFE-CGC, FO, FSU, UNSA, SAIPER, demandent au gouvernement et au Préfet d'ouvrir le nécessaire dialogue et ce le plus large possible afin de construire une île responsable de son devenir tant social qu'économique. Elles sont prêtes à participer à toute réunion mettant en présence l'ensemble des parties prenantes.

L'UNSA se félicite des résultats de l'UNSA Ferroviaire lors du scrutin à la SNCF (Groupe Public Ferroviaire)

Depuis 2000, l'UNSA Ferroviaire n'a cessé de progresser dans cette entreprise.

Communiqué de presse UNSA Ferroviaire

Résultats élections SNCF 2018 : Nouvelle progression de l'UNSA-Ferroviaire !

Les salariés du Groupe Public Ferroviaire SNCF viennent d'élire pour quatre ans leurs nouveaux représentants du personnel dans les 33 Comités sociaux et économiques (CSE). Le taux de participation s'établit à 66,70 %.

L'UNSA-Ferroviaire, comme lors de toutes les élections depuis son implantation à la SNCF, progresse pour atteindre 23,96 % sur l'ensemble du Groupe public ferroviaire. Dans un contexte de réorganisation permanente de la SNCF, de la réforme du ferroviaire 2018 et du changement de périmètre des Instances représentatives du personnel (IRP), ce score illustre la cohérence et la reconnaissance du travail effectué.

Cette dynamique continue installe indéniablement l'UNSA-Ferroviaire comme interlocuteur pivot et incontournable au niveau du GPF SNCF et de la Branche ferroviaire.

L'UNSA-Ferroviaire remercie l'ensemble des salariés ayant renouvelé leur confiance envers un syndicalisme progressiste et de négociation.

L'UNSA Fonction publique en campagne

L'équipe de l'UNSA Fonction Publique mène campagne autour du slogan « A l'UNSA, on s'occupe de moi. Je vote UNSA » en vue des élections professionnelles fonction publique. Les premiers votes par correspondance ont débuté. En fin de semaine, les électeurs qui doivent effectuer un vote électronique pourront le faire.

De nombreuses rencontres organisées par les UR ou les UD ont lieu avec la participation de Luc Farré, Secrétaire général de l'UNSA Fonction Publique et, ou de membres de l'équipe de l'UNSA Fonction Publique (Aurillac avec l'UR AURA, Rennes avec l'UR Bretagne, Arras avec l'UR Hauts de France, avec l'UR Martinique, avec l'UR Guadeloupe, Troyes avec l'UR Grand-Est, Orléans avec l'UR Centre-Val de Loire, Marseille avec l'UR PACA, Paris avec l'UR Ile-de-France).

L'accent est donné durant cette dernière ligne droite sur des distributions de tracts que vous pouvez retrouver sur le site de l'UNSA Fonction publique.

Pour en savoir plus : <https://www.unsa-fp.org/?J-agis-avec-l-UNSA>

Le site complet : <https://www.unsa-fp.org/>

L'UNSA rencontre le secrétaire d'État Gabriel Attal

L'UNSA a rencontré, le 20 novembre, Gabriel Attal, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale en charge du Service national universel (SNU).

Elle était représentée par Luc Bérille, Secrétaire général, et Frédéric Marchand, Secrétaire général de l'UNSA Éducation.

Cet entretien a permis un premier échange sur la mise en place du SNU, engagement de campagne du Président de la République. Le principe général de ce service obligatoire, destiné à tous les jeunes, soit, annuellement, de 600 000 à 800 000 jeunes, serait de valoriser la citoyenneté républicaine, de renforcer la cohésion sociale et de favoriser l'engagement.

Il se déroulerait en 2 phases. La première, à l'âge de 16 ans, durerait un mois, se décomposant en 15 jours en hébergement collectif, puis 15 autres jours pouvant être étalés dans des associations ou collectivités d'accueil. La 2nde phase, facultative, se déroulerait jusqu'à l'âge de 25 ans, sur une durée de 3 à 6 mois, et serait centrée sur des activités ciblées telles que la défense, la sécurité civile, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine ou de l'environnement, le tutorat, etc...

Selon Gabriel Attal, une première préfiguration sera lancée à l'été 2019 sur une dizaine de départements, ce qui permettra une première évaluation de ce dispositif.

L'UNSA a rappelé que, si elle partageait les objectifs généraux d'une meilleure insertion citoyenne de la jeunesse s'appuyant sur l'engagement, elle n'avait jamais revendiqué la mise en place d'un SNU, s'interrogeant sur sa faisabilité budgétaire, autant que sur les effets potentiellement contreproductifs de son caractère obligatoire.

Elle a fait état de ses interrogations concernant, entre autres, la conception et l'ingénierie pédagogique de ce service, la nature, la formation et la rémunération des encadrants ou intervenants, les capacités d'hébergement offertes aux jeunes, les conditions de responsabilité, de sécurité juridique et matérielle, la situation des jeunes concernés avec des statuts très variables.

Selon M. Attal, le contenu plus précis du dispositif étant en cours d'élaboration, il donnera lieu à de nouvelles rencontres avec les organisations et partenaires concernés.

Réforme des retraites : la concertation se poursuit

La concertation est désormais centrée sur la transition et la conversion des droits. Cette thématique complexe fera l'objet de plusieurs séances.

C'est dans ce cadre que Jean-Paul Delevoye, le Haut-Commissaire à la réforme des retraites (HCRR), a reçu, jeudi 22 novembre, une délégation de l'UNSA conduite par Luc Bérille, Secrétaire général.

Cette réunion avait pour enjeu d'examiner les solutions retenues dans les autres pays qui ont transformé leur régime en points ou comptes notionnels, les trois familles d'options envisageables pour valoriser les droits dans les 42 régimes avant la création du système universel, et dans les cas où une conversion des droits constitués dans les anciens régimes serait nécessaire, le périmètre des droits concernés par cette conversion.

Les méthodes utilisées par l'Allemagne, la Lettonie, l'Italie, ou la France pour la CNAVPL (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales) ont été évoquées. Globalement il s'agit, soit de fermer les anciens régimes et de recalculer dans le nouveau régime l'intégralité des droits constitués avant la réforme, soit de procéder à des affiliations successives à l'ancien et au nouveau régime pour le calcul des droits, soit de faire coexister, de façon simultanée, l'ancien et le nouveau régime pour des générations intermédiaires.

A l'issue de ces présentations Jean-Paul Delevoye a affirmé qu'aucun système étranger n'était transposable à l'identique et qu'il s'agissait de concevoir une méthode française adaptée au contexte et enjeux français.

A cet égard, trois options ont été considérées envisageables par le Haut-Commissaire :

- 1 Les droits dits « du passé » sont convertis dans le nouveau système selon les règles des anciens régimes à la date d'entrée en vigueur de la loi, la liquidation étant effectuée à 100 % dans le nouveau système.
- 2 Les droits du passé ne sont pas convertis et deux pensions sont calculées en parallèle, la liquidation résulte de la somme des deux liquidations.
- 3 Pendant une période donnée, les droits sont calculés en combinant les deux systèmes, la liquidation est alors effectuée, soit avec une pondération des deux calculs, soit à 100 % dans le nouveau système.

Les règles de conversion sont à apprécier différemment selon les types de droits : périodes cotisées ou assimilées, éléments de solidarité calculés au moment de la liquidation (minimum de pension), règles liées aux conditions d'ouverture des droits (départs anticipés, décote/surcote), droits familiaux.

Pour l'UNSA, pour analyser la portée et l'impact de ces éléments, qui demeurent encore très théoriques et partiels, la connaissance des règles et le mode de calcul sont indispensables ainsi que la production de simulations.

La prochaine réunion sur cette thématique aura lieu le 4 décembre et une nouvelle multilatérale est envisagée prochainement par le Haut-Commissaire.

Loi « avenir professionnel » : le marathon des décrets continue, mais le compte n'y est pas pour les actifs !

Le 20 novembre dernier, 18 nouveaux décrets de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ont été examinés au Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP).

Pour une majorité d'entre eux, l'UNSA a émis un avis défavorable, le compte n'y étant toujours pas pour les actifs !

Sur le Compte personnel de formation (CPF) encore à l'ordre du jour, l'UNSA a renouvelé son opposition à sa monétisation qui avec un tarif horaire trop bas (15 euros) risque d'obliger les salariés à abonder sur leurs fonds propres, leur projet de formation. L'UNSA a de nouveau mis l'accent sur le déficit d'accompagnement personnalisé et en proximité des publics les plus éloignés de l'emploi.

Dans ce cadre, l'UNSA a également dénoncé la suppression de l'allocation de formation, une perte de droits pour les actifs qui pourraient être de plus en plus, contraints de suivre leur formation, hors temps de travail.

La nouvelle formule du CPF de transition remplaçant le Congés individuel de formation (CIF) laisse craindre une réduction du nombre de bénéficiaires et du temps de formation. Au contraire du CIF, rappelons qu'il faudra désormais mobiliser son CPF pour financer sa formation.

Ce sont les Commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR) ouvertes malheureusement uniquement aux organisations représentatives, qui instruiront désormais à partir du 1er janvier 2020, les dossiers de ce CPF de transition.

Sur cette question majeure de la gouvernance du système qui cristallise notre mécontentement depuis le début de l'examen des décrets en CNEFOP, l'UNSA a émis un vote défavorable sur le décret relatif à la Commission nationale de la négociation collective de l'emploi et de la formation professionnelle (CNNCEFP).

Dans cette nouvelle instance aux missions élargies par rapport à la Commission nationale de la négociation collective (CNCC), la place de l'UNSA est en effet dévalorisée par rapport au CNEFOP actuel, avec une présence uniquement en tant qu'observateur sans droit de vote, et ce, exclusivement quand les problématiques Emploi, orientation et formation professionnelle (EFOP) sont à l'ordre du jour...

Hormis celle dédiée à l'EFOP, l'UNSA sera par ailleurs absente dans toutes les autres sous-commissions : conventions et accords, salaires et restructuration des branches !

Sur l'apprentissage, l'UNSA s'est opposée à la suppression de l'inspection de l'apprentissage, le contrôle pédagogique étant désormais assuré par les ministères certificateurs, des experts des branches et des chambres consulaires. Même si l'arrivée de ces acteurs peut apporter un nouveau regard, l'abrogation de l'inspection de l'apprentissage privera le dispositif d'une expertise pédagogique incontournable.

Enfin lors de cette séance, au vu des documents présentés et des délais d'instruction très courts, le CNEFOP n'a pu se prononcer sérieusement sur la proposition de répartition des contributions dédiées à la formation professionnelle et aux missions financières de France compétences.

L'UNSA s'est par contre élevée comme d'autres organisations, contre la captation par l'État d'un montant collecté via les entreprises de 1,532 milliard d'euros, somme allouée en 2019 au financement de la formation des demandeurs d'emploi dans le cadre du Plan d'investissement compétences (PIC).

Cet effort pour les demandeurs d'emploi est nécessaire, mais aurait dû être pris en charge sur le budget de l'état, afin de ne pas priver les salariés des financements indispensables pour leur formation professionnelle.

A lire : ÉCO Info, Form'prof

Les dernières parutions UNSA, ÉCO Info sur l'actualité économique et l'emploi et Form'prof sur l'actualité de la formation professionnelle sont disponibles sur www.unsa.org

Des événements tout au long de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées

La 22^{ème} édition de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, rebaptisée depuis 2015 « Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées » ou SEEPH, a eu lieu du 19 au 25 novembre avec pour thème central : « Les femmes en situation de handicap et l'emploi ». Cette semaine avait pour objectif de renforcer l'emploi des personnes handicapées en sensibilisant les acteurs publics et privés, parmi les grands thèmes abordés : le dispositif de l'emploi accompagné, près d'un an après les premiers appels d'offre ; ainsi que l'axe alternance et apprentissage.

De nombreuses animations ont été proposées aux différents publics dans toutes les régions de France avec notamment des forums emploi, des Handicafés, des flashmobs, des ateliers d'aide à la recherche d'emploi, des conférences.

Pour l'UNSA, l'emploi des personnes en situation de handicap est l'affaire de tous. Des synergies doivent être créées entre tous les acteurs de l'orientation, de la formation, de l'insertion professionnelle, du maintien dans l'emploi, les acteurs économiques ainsi que les partenaires sociaux pour que les personnes en situation de handicap soient des salariés à part entière.

Ainsi chaque personne en situation de handicap pourra être acteur de son insertion et de son maintien dans l'emploi comme de son évolution professionnelle.

Réunion plénière de la CNCDH

La Commission nationale consultative pour les droits de l'Homme (CNCDH) s'est réunie dans sa formation plénière mardi 20 novembre dernier.

C'était sa dernière réunion sous la présidence de Christine Lazerges dont le mandat prenait fin à cette occasion.

L'UNSA y était représentée par Emilie Trigo, Secrétaire nationale.

Cette plénière a débuté par l'adoption d'une déclaration à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant en ce 20 novembre, jour anniversaire de la Convention internationale sur les droits de l'enfant (CIDE). Un avis ambitieux portant sur l'assistance médicale à la procréation (PMA) a été adopté, ainsi que des avis concernant le racisme et les discriminations dans le sport, les « violences sexuelles : une urgence sociale et

de santé publique, un enjeu de droits fondamentaux », et sur le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la Justice.

Cette plénière a aussi été l'occasion de signer une convention de partenariat entre la CNCDH et la Fondation René Cassin – Institut international des droits de l'Homme.

Le Comité Éducation–Formation de la CES s'est réuni le 21 novembre dernier

L'UNSA était représentée par Christine Savantré, Conseillère nationale au secteur Formation-Emploi-Économie.

Au cours de cette journée, des informations concernant le prochain congrès de la CES, qui se tiendra du 21 au 24 mai 2019 à Vienne, ont été communiquées, notamment la place spécifique qu'aura le volet formation dans le futur programme d'action.

Au niveau du dialogue social, d'autres négociations avec la Commission sont en cours sur la formation des salariés, l'avenir de l'EFP et la formation des adultes.

La CES fait pression pour que le sujet de la formation des adultes se traduise par une recommandation forte de la Commission.

Pour ce qui concerne l'EAA (Alliance européenne pour l'apprentissage), la montée en puissance des engagements des parties prenantes (entreprises, centres de formations, partenaires sociaux) doit être accompagnée de mécanismes de contrôle en lien avec le cadre de qualité « Pour un apprentissage efficace et de qualité », recommandation adoptée par le Conseil en mars dernier et issu de négociations avec la CES.

Lors des échanges, l'UNSA a rappelé que l'apprentissage était bien un élément du parcours professionnel et de formation des jeunes et a insisté pour que celui-ci conduise à un emploi durable et de qualité.

En effet, nous avons pu constater que de grandes entreprises s'engageaient à accueillir un nombre important de jeunes en apprentissage mais que leurs méthodes étaient loin d'être vertueuses.

Par ailleurs, nous avons débattu de l'avenir du programme Erasmus 2021-2027 et sur la proposition conjointe de la CES et du CSEE. Le soutien à la coopération internationale, la mobilité et les projets dans tous les secteurs de l'éducation et de la formation sans se limiter à l'enseignement supérieur sont les grands objectifs politiques de ce programme.

La CES appuie pleinement le fait que le règlement se base sur le Socle des droits sociaux, ainsi que sur le 4^{ème} Objectif de développement durable de l'ONU intitulé : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Nous exigeons que les futurs programmes Erasmus servent d'outils pour la mise en œuvre du premier principe du socle afin d'assurer que l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie soient inclusifs, de qualité et constituent des droits pour tou·te·s.

La CES est tout à fait favorable à l'élargissement des objectifs du programme à l'apprentissage des adultes et à l'EFPC*.

Cependant, il est à nouveau prévu d'allouer la plus maigre part du budget à l'apprentissage des adultes et au soutien des adultes peu qualifiés. Nous nous demandons si ce montant combiné au futur budget FSE + suffira à aider 70 millions d'adultes peu qualifiés à s'intégrer dans le marché du travail, à conserver leurs postes et à réussir leur transition entre les contrats.

L'apprentissage des adultes vise également les personnes socio-économiquement défavorisées, y compris les réfugié·e·s, qui ont besoin d'encore plus de soutien qu'avant.

*Enseignement et formation professionnel continu

Débat : « Quelle réforme des retraites? »

La Fondation Jean Jaurès et l'Observatoire du dialogue social organisent

le 13 décembre de 18 heures à 20H00

à la Fondation Jean Jaurès
12 Cité Malesherbes, 75009 Paris

« Quelle réforme des retraites? »

Débatront à cette occasion :

Dominique Corona, Secrétaire national à l'UNSA, en charge de la protection sociale

Pascale Coton, Vice-présidente de la CFTC en charge des retraites

Jean Grosset, Directeur de l'Observatoire du dialogue social de la Fondation Jean Jaurès

Frédéric Sève, Secrétaire national à la CFDT en charge des retraites

Michel Yahiel, Directeur des retraites et de la solidarité de la Caisse des dépôts

Pour participer à ce débat inscription obligatoire en cliquant sur le lien :

<https://jean-jaures.org/nos-actions/quelle-reforme-des-retraites>

« Bien démarrer son CSE » : une journée particulièrement utile !

Mardi 20 septembre, 120 représentants syndicaux, élus et candidats ont participé à la journée organisée par le CEFU et l'UNSA CONSEILS intitulée « bien démarrer son CSE ».

Un avocat, des experts comptables et autres spécialistes ont apporté leur point de vue sur les mesures à prendre après les élections sur le fonctionnement et la gestion de la trésorerie.

Cette journée s'inscrit en complément des formations du CEFU et des actions d'accompagnement de l'UNSA CONSEILS. Elle a été un moment privilégié pour échanger et approfondir des problématiques spécifiques avec des retours d'expériences.

Cette grande première à l'UNSA aura des suites avec d'autres sujets.

Affiliations, adhésions, nouvelles implantations

1. Évolution des structures territoriales de l'UNSA (article 12 du RIN)

L'Union Départementale UNSA de Charente-Maritime (UD UNSA 17 – Nouvelle Aquitaine) nous informe de la création de l'Union locale UNSA de la communauté d'agglomération du pays Rochefortais (17).

2. Évolution des organisations syndicales adhérentes et des affiliations (article 1&2 du RIN) :

L'UNSA Territoriaux (pôle 8 - OSA 550) nous informe de l'affiliation en son sein de 10 nouvelles structures : Syndicat UNSA territoriaux Ville et CCAS de Marseille (13), Syndicat UNSA territoriaux ville de Lillers (62), Syndicat UNSA territoriaux SDIS 77 (77), Syndicat UNSA territoriaux ville de Bussy-Saint-Georges (77), Syndicat UNSA territoriaux ville de Paray-Vieille-Poste (91), Syndicat UNSA territoriaux ville de Clichy-la-Garenne (92), Syndicat UNSA territoriaux ville de Noisy-le-Grand (93), Syndicat UNSA territoriaux ville de Villecresnes (94), Syndicat UNSA territoriaux ville de Villeneuve-le-Roy (94), Syndicat UNSA territoriaux ville de Jouy-le-Moutier (95)

L'Union Syndicale des Collaborateurs Parlementaires USCP-UNSA (OSA 158) jusqu'ici rattachée au pôle 8 (UNSA fonction publique) intègre la FESSAD (OSA 727).

Le Syndicat **UNSA UBI France** (OSA 492), le Syndicat **UNSA des Arts Décoratifs** (OSA 528), le Syndicat **UNSA OPAC Orléans** (OSA 597), le Syndicat **UNSA Dialogue** (OSA 629), le Syndicat **UNSA Assistants Maternels et Assistants Familiaux 37** (OSA 656), **l'UNSA Syndicat Professionnel Départemental des Assistants familiaux de l'Aveyron** (OSA 708), le **Syndicat National Autonome des Personnels des Centre de Gestion et Association agréés UNSA** (OSA 716) intègrent dorénavant la FESSAD-UNSA (Pôle 6-OSA 727).

Le syndicat **UNSA Nettoyage (OSA 180)** et le syndicat **UNSA Conforama** (OSA 616) intègrent la Fédération Commerce et Services FCS-UNSA (OSA 725)

Le **syndicat UNSA Photo Services** (OSA 578) jusqu'ici rattaché au pôle 3 devient **UNSA Générale de Téléphone** et intègre l'UNSA télécoms (OSA 179)

3. Les Organisations Syndicales Adhérentes nous informent de leurs nouvelles implantations syndicales (article 1 du RIN) :

- **Fédération UNSA 2A (pôle 1) :** Sobeval – Trélissac (24), Eurial Ultra Frais (ex Senagral) - Château-Salins (57), Nestlé Purina Petcare – Aubigny (80)
- **Fédération UNSA Banques Assurances et Société Financières (pôle 2) :** BNP Paribas Asset Management – Paris (75), Banque Rhône-Alpes BARALP – Lyon (69), Cognizant Horizon Financial Services – Puteaux (92), Silca -Montrouge (92), Mutuaide Assistance – Bry-sur-Marne (94)
- **Fédération Commerces et Services UNSA (pôle 3) :** *Toupargel* Groupe - Civrieux-d'Azergues (69), Sté Céline – Paris (2^{ème}), Bershka France – Paris (12^{ème}), Zara France - Paris (12^{ème}), Auchan – Sens (89),
UNSA Sodexo : Sodexo Energie et Maintenance – Guyancourt (78)
- **Fédération UNSA Télécoms (pôle 4) :** SITA ITS - Neuilly-sur-Seine (92)
- **Union Fédérale de l'Industrie & la Construction UFIC-UNSA (pôle 5) :**
SPIC-UNSA : Société FFDM Pneumat SAS – Bourges (18), Ioké Plastic SAS – Savigné-sur-Lathan (37), Lacroix Electronics SAS - Montrevault-sur-Èvre (49), Descours & Cabaud SAS Établissement Ile-de-France - Bonneuil Sur Marne (94), Acierplus SAS – Arnas (69), Aprolis SAS – Créteil (94),
UNSA Dalkia : Société Campus Dalkia – Lomme (59)
UNSA Énergie : ENEDIS Direction régionale Poitou Charentes – Poitiers (86), EDF Système Électrique Insulaire de l'Archipel Guadeloupe – Pointe-à-Pitre (971)

- **FESSAD-UNSA Transport (pôle 6) :** Eliad – Besançon (25)
SNEP-UNSA : Lycée privé Europe Itec Boisfleury - La Tronche (38)
- **UNSA Ferroviaire (pôle 7) :** Société Services Maintenance et Propreté Nicollin – Castelnau (34), Delcourt Rail – Mennecy (91), Société H.Reinier Onet – Paris 12^{ème}, Transdev Liaisons Aéroport - Roissy CDG (95)
- **UNSA Transport (pôle 7) :**
 - SNMSAC-UNSA :** E.A.S. Service – Perpignan (66)
 - Assainissement Maintenance Industrielle :** SNAVEB – Melun (77), EAV Sarp Veolia - Ecquevilly (78)
 - Transport urbain :** Transdev Drôme – Valence (26), Kéolis Orléans Val-de-Loire – St-Jean-de-Braye (45), Keolis Manche - Beaumont Hague (50), Société Idelis – Pau (64), Kéolis Autocars Planche – Arnas (69), Kéolis Transports de l'Agglomération Elbeuvienne - Elbeuf (76), Régie Transports Territoire Belfort - Danjoutin (90),
 - Transport Logistique :** Transports Papalino Bouis – Vitrolles (13), Sarl Ambulance Évasion - Agde (34), Transports Faiella - Carquefou (44), ACR Transport - Moivrons (54), XPO Distribution – LIBERCOURT (62), DHL Services Logistiques Paris Sud – Combs-la-Ville (77), Samat Nord SAS - Le Grand Quevilly (78), XPO Distribution – Le Pontet (84), Geodis Freight Forwarding – Roissy (95)
 - Transport Corse :** CCI Corse du Sud Siège social – Ajaccio (20), CCI Corse du Sud Concessions Aéroportuaire – Ajaccio (20), CCI Corse du Sud Concessions Portuaires – Ajaccio (20)
- **UNSA Santé Sociaux Publics et Privé (pôle 8) :**
 - Santé Privée :** Adapei de Corse du Sud – Ajaccio (20), Établissement Français du Sang Centre Atlantique– La Rochelle (17), Établissement Français du Sang Occitanie – Toulouse (31), Établissement Français du Sang Aquitaine-Limousin – Bordeaux (33), Ehpad Les Avens – Peyrestortes (66)